

Pour mieux vivre, les associations font des propositions à la Ville

“Liaison” a annoncé en mars 2010 (n° 123) la création d'un réseau de 12 associations qui veulent améliorer les conditions de vie dans la capitale, notamment en luttant contre le bruit et l'encombrement des trottoirs. Leur “manifeste” a suscité la réaction d'autres associations qui souhaitent que Paris reste une capitale dont les habitants et leurs visiteurs puissent toujours se distraire, même la nuit. Le réseau “Vivre Paris” n'en reste pas là. Il propose à la municipalité de réviser le règlement des terrasses et des étalages.

La direction de l'urbanisme de la Ville prépare une réforme du règlement des terrasses et des étalages. Prendra-t-elle en considération les intérêts des Parisiens qui, vivant à proximité de certains commerces envahissants et tapageurs souffrent de nuisances insupportables ?

Plutôt que d'envisager un recours en illégalité contre le futur texte, le réseau “Vivre Paris” estime plus positif d'offrir sa contribution aux services municipaux. Il a ainsi réécrit un grand nombre des articles de la réglementation actuelle afin de la faire correspondre à la réalité des pratiques. Chaque proposition s'appuie sur une argumentation précise. Chacune veille à ne pas négliger les intérêts des commerçants, la politique économique de la Ville, de même que les attentes des usagers des terrasses et les besoins des piétons.

Cohérence et proportionnalité sont les axes de la contribution. Les associations membres de “Vivre Paris” avancent quelques principes. - Les Parisiens eux-mêmes, par la diversité de leurs modes de vie quotidienne, contribuent à l'attractivité de Paris. Acteurs de la vie parisienne, ils ont le droit, malgré la présence de terrasses et étalages, de circuler sans risque ainsi que celui de dormir. Ainsi en va-t-il des droits de l'homme (art. 8 de la Convention européenne des droits de l'homme). Qui pourrait les bafouer au prétexte de “réveiller Paris” et ses terrasses ?

Le combat continue !

- Pour préserver l'attrait touristique de Paris, il importe de ménager son patrimoine culturel. Cela implique de concilier la présence des terrasses et étalages avec certaines exigences d'ordre esthétique.

- Paris se présente comme une ville soucieuse de la protection de l'environnement. Dès lors, l'exploitation privative de la voie publique ne devrait heurter ni les principes de bon usage énergétique (aberration des terrasses chauffantes), ni mettre en péril la santé (sommeil) et moins encore compromettre la sécurité des personnes.

Sur ces bases, nos propositions de modification du règlement sont axées sur le partage de l'espace public (emprise des terrasses sur la voie publique), le partage de l'espace sonore (limitation des horaires d'exploitation et terrasses plus nombreuses mais plus petites) et le respect du paysage urbain (aspect des terrasses et des étalages).

Améliorer les normes sans se préoccuper du régime des sanctions encourues en cas de manquement (écueil de l'actuelle réglementation) n'aurait eu aucun sens. Aussi “Vivre Paris” préconise-t-il un système progressif et dissuasif, inspiré du modèle du permis de conduire à points. Il suggère que la Ville organise enfin ses services en adéquation avec les besoins créés par sa politique d'extension des autorisations d'exploitation privative de la voie publique.

Ceux qui sont les principaux bénéficiaires de l'exploitation des terrasses et des étalages doivent respecter quotidiennement les droits des autres. C'est pourquoi les associations demandent que les commerçants répondent non seulement de leurs propres manquements ou ceux de leur personnel, mais aussi, le cas échéant, de ceux commis par leur clientèle : tapages sur la voie publique, non respect des limites des autorisations.

Avec des règles claires et les moyens de les faire appliquer, Paris continuera à prospérer demain aussi bien qu'aujourd'hui, puisque, quoique l'on en dise, notre ville reste la plus visitée d'Europe.

Anne Penneau
association **Les Riverains**
de la **Butte aux Cailles**
Membre du réseau **“Vivre Paris”**
4, passage du Moulin des Prés
75013 Paris
lrdbac@yahoo.fr
<http://www.accomplir>

“Contribution pour une concertation sur la réforme du règlement parisien des terrasses et des étalages”, <http://www.vivre-paris.fr/> “Vivre Paris” présentera ces propositions le 15 septembre 2010 de 18 h à 21 h, à “La Cantine”, Galerie des Panoramas, 12 Passage Montmartre, 151 rue Montmartre, 75002 Paris